

Charte sanitaire du Pèlerinage à LOURDES du diocèse de Saint-Dié en juillet 2021



Votre inscription au pèlerinage vaut engagement sans réserve à la présente charte sanitaire établie pour la protection de tous, valides, accompagnés, accompagnants et jeunes.

Documents à fournir AVANT ET/OU pour le départ :

Pèlerins valides, hospitaliers et jeunes : vous devrez obligatoirement joindre avec votre fiche d'inscription :

- soit un certificat de vaccination complète (Covid-19) si vous êtes dans la tranche d'âge éligible à celle-ci,
- soit un certificat médical établi par votre médecin (document joint au dossier d'inscription).

Malades : votre certificat de vaccination

Pour accéder aux cars du pèlerinage :

- Vous devrez **obligatoirement** présenter avant le départ, un document attestant le résultat négatif d'un test de dépistage PCR à la Covid-19 réalisé au plus tôt le jeudi 7 ou vendredi 8 juillet 2021, et éviter de côtoyer du monde entre ce test et le départ.
- Une prise de température sera également effectuée lors de votre accueil au car le matin du départ et en conditionnera l'accès.

Hospitaliers venant par leurs propres moyens : vous devrez présenter au médecin du pèlerinage ou son représentant votre certificat de vaccination ou médical et un test PCR réalisé le vendredi 8 juillet 2021.

**L'absence d'un de ces documents annulera de fait
votre participation au pèlerinage.**

Pendant les voyages aller et retour :

- Obligation de porter durant tout le voyage un masque chirurgical ou FFP2 (pas de masque en tissu). Un seul masque neuf vous sera donné à l'accès au car (il faut donc en prévoir pour le change). Le rythme de changement sera défini par l'équipe de soins du pèlerinage.
- Des consignes spécifiques complémentaires vous seront données pendant le voyage pour : repas, encas, consommations de liquides, utilisation des WC, etc.
- Vous ne pourrez pas circuler dans le car sans raison essentielle.
- Des consignes de placement dans le car vous seront données sur place.
- Vous conserverez la même place durant tout le voyage.
- Un référent charte, désigné dans chaque car, sera chargé de la bonne application de celle-ci.

Pendant le séjour à Lourdes :

Le Sanctuaire a établi un protocole sanitaire pour le séjour. Chacun en sera informé avant le départ ou au cours du voyage et devra le respecter.

Les hospitaliers, plus en proximité des malades, devront obligatoirement, avant le départ, assister à une formation dont les dates seront communiquées sur la fiche d'inscription.

Un protocole spécifique sera mis en œuvre pour :

- les hospitaliers, en nombre suffisant, nommément désignés ayant accès aux chambres pour les soins et pour les repas aux malades logeant à l'Accueil Notre-Dame.
- le nettoyage et désinfection à l'Accueil Notre-Dame ainsi que pour le matériel utilisé (voitures, fauteuils, etc..) tout au long du séjour.
- Le logement des pèlerins en hôtel ou en camps avec application des gestes barrière : mêmes personnes à la même table pour tous les repas du séjour, etc.

Pendant toute la durée du pèlerinage :

La stricte application des « gestes barrières » vous sera demandée pendant tout le pèlerinage : distanciation, port du masque, utilisation régulière de gel hydro alcoolique, lavage des mains, port de gants et autres protections spécifiques pour les hospitaliers si nécessaire.

Pour cela, nous demanderons à tous les pèlerins de se munir de masques chirurgicaux ou FFP2 et de flacons de gel hydro alcoolique individuelles en quantité suffisante pour le voyage et séjour.

Nous nous engageons à ne fournir qu'aux malades et hospitaliers à l'Accueil Notre-Dame les compléments nécessaires en masques et gel.

Une prise de température sera effectuée régulièrement avec une fréquence déterminée par l'équipe de soins.

Si vous avez un smartphone, il est vivement conseillé d'y charger et d'activer l'application « *Tous Anti-Covid* ».

Pendant tout le pèlerinage, une équipe dédiée garantira la bonne exécution de la mise en œuvre de cette Charte et du respect des gestes barrière. Nous vous demanderons de suivre scrupuleusement leurs consignes et d'accueillir leurs remarques avec attention, bienveillance et courtoisie.

Cette Charte peut être amendée ou modifiée à tout moment, et ce jusqu'au retour, en fonction de l'évolution des consignes gouvernementales.

Saint-Dié, le jeudi 8 avril 2021

Denis BELIGNE,
Vicaire général

Étienne MARCHAL
Président de l'hospitalité



EXEMPLAIRE A
CONSERVER